

Réf : CA2017/69

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MODIFICATIONS
RELATIVES AUX STATUTS DES ÉQUIPES D'ACCUEIL
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **20 octobre 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, pris en ses articles L.712-3 et L.713-1,
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
 Vu les statuts en vigueur des équipes d'accueil de l'Université Bordeaux Montaigne,
 Vu la proposition de la commission de la recherche en date du 14/09/2017,

- Entendu l'exposé en séance de M. Boutouille, vice-président Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne,
- Compte tenu de la reformulation sollicitée en séance des dispositions de l'article 1.1 des statuts des EA, dûment intégrée à la version proposée au vote du conseil d'administration,
- Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE**, par la présente délibération, les modifications proposées aux statuts des équipes d'accueil de l'Université Bordeaux Montaigne, telles que définies en document ci-joint.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 octobre 2017

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 24/11/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 10/11/2017